

FACTURATION

- Etudiants FIMI (1ère année 2° année), logées en résidence INSA :** Pour le mois de septembre, l'inscription par défaut au forfait 5/7 Liberté avec petits-déjeuners débute à la date d'entrée en résidence INSA.
La facturation est proratisée en fonction de cette date.
- Autres étudiants :** La facturation est proratisée à compter de la date de souscription au forfait.

La facturation est établie en fonction du nombre de jours d'ouverture des restaurants et du type de forfait choisi.

Le forfait permet l'accès aux restaurants jusqu'au 30 juin 2025. Au-delà de cette date, une demande d'activation doit être envoyée par mail à « accrest@insa-lyon.fr »

Crédit mensuel ouvert sur votre compte restaurant :

	Sept*	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin**	TOTAL
Forfait 7/7	140,14 €	260,26 €	240,24 €	190,19 €	240,24 €	250,25 €	230,23 €	210,21€	220,22 €	230,23 €	2212,21 €
Forfait 5/7 Liberté pt déj	135.52 €	234.08 €	234.08 €	184.80 €	246.40 €	246.40 €	197.12 €	172.48 €	209.44 €	209.48 €	2069.80 €
Forfait 5/7 Liberté	111.32 €	192.28 €	192.28 €	151.80 €	202.40 €	202.40 €	161.92 €	141.68 €	172.04 €	192.28 €	1720.40 €
Forfait mois	55.66 €	96.14 €	96.14 €	75.90 €	101.20 €	101.20 €	80.96 €	70.84€	86.02 €	96.14 €	860.20 €

*Montants donnés pour un forfait débutant au 16/09/2024

** Montants donnés pour un forfait s'achevant au 27/06/2025

Modalités de paiement des forfaits :

Le règlement est dû à réception de la facture selon 3 modes de paiement au choix :

- Auprès de l'agence comptable
- Par prélèvement automatique sur le compte bancaire désigné
- Par Internet, sur le site de paiement sécurisé de l'INSA

Modalités de paiement des repas à l'unité :

Les étudiants doivent IMPERATIVEMENT s'inscrire, au préalable, pour pouvoir consommer dans nos restaurants.

Le rechargement peut s'effectuer soit :

- Aux bornes prévues à cet effet, à l'aide de la carte d'étudiant (hall des bâtiments Le Galilée et le Thélème)
- En ligne via le site PopandPay.com
- Au bureau d'accueil de la Direction des Restaurants le lundi, mardi et jeudi de 10h30 à 12h30

Le seuil minimum de rechargement de la carte est fixé à 5 repas.